

Les sports de nature sont devenus, dans de nombreux territoires, un enjeu de développement local et touristique. Si le ministère chargé des Sports dispose que leur développement doit être “maîtrisé”, la loi a transféré la compétence de ce développement aux départements, à travers les plans départementaux de espaces, sites et itinéraires (Pdesi) relatifs aux sports de nature. Les services déconcentrés du ministère du Développement durable, quant à eux, s’assurent que le développement des sports de nature n’affecte pas le patrimoine environnemental. Enfin, un nombre croissant de régions s’impliquent dans leur développement. À l’heure de l’acte III de la décentralisation, on aurait pu souhaiter que s’engage un débat de fond sur les enjeux de gouvernance en matière de sports de nature.

[en savoir plus](#)

Consultez la source sur Veille info tourisme: [Sports de nature Jeux dacteurs institutionnels et gouvernance territoriale](#)